



Pôle Ressources et Proximité
Direction des Ressources Humaines
Affaire suivie par : Nina DOUCHEMANE
Tél. : 04.94.19.59.41
Nos réf. : JC/BB/ND

PROCES-VERBAL
DU COMITE SOCIAL TERRITORIAL COMMUN

À la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens

SEANCE DU MARDI 25 FEVRIER 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi vingt-cinq février, à dix heures, le Comité Social Territorial (CST) commun à la Ville et au CCAS de Roquebrune-sur-Argens s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Roquebrune-sur-Argens.

Etaient présents :

Représentants du collège des représentants de la Collectivité :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Monsieur Jacques BACQUET, Président délégué
- Madame Marie-Reine LOUISA
- Monsieur Elio DAMO

Représentants du collège des représentants du Personnel :

Titulaires et suppléants ayant voix délibérative :

- Madame Nathalie DI LORENZO
- Monsieur Frédéric MONTOYA
- Madame Martine LAMASA
- Madame Gisèle GUIRAUD

Assistaient également en qualité d'Experts :

- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines
- Monsieur Nicolas DEMULE, Adjoint au DGAS Ressources et Proximité, en remplacement du DGAS excusé.

Assurait l'assistance administrative :

- Madame Nina DOUCHEMANE, Directrice des Ressources Humaines

*
* *

Le Président délégué procède à l'appel des membres présents.

Les quorums étant atteints, la séance est ouverte.

Monsieur Frédéric MONTOYA est désigné en qualité de secrétaire adjoint de séance.

Les points suivants inscrits à l'ordre du jour du Comité Social Territorial sont abordés :

- 1- Adoption du procès-verbal du Comité Social Territorial du 3 décembre 2024,
- 2- Présentation de l'organigramme des services municipaux,
- 3- Information sur la Protection Sociale Complémentaire et le contrat groupe prévoyance du CDG83,
- 4- Avis sur la modification des statuts du SPIC Centre Nautique Les Issambres,
- 5- Questions diverses.

1. Approbation du procès-verbal du Comité Social Territorial du 3 décembre 2024 :

Aucune remarque particulière n'étant formulée, le procès-verbal du CST du 3 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

2. Présentation de l'organigramme des services municipaux :

L'administration présente l'organigramme de la collectivité mis à jour.

Aucune observation n'est formulée.

3. Information sur la Protection Sociale Complémentaire et le contrat groupe prévoyance du CDG83

L'administration rappelle aux membres du comité que depuis le 1er janvier 2025, les employeurs territoriaux ont l'obligation de participer financièrement à la Protection Sociale Complémentaire (PSC) pour leurs agents, conformément aux dispositions réglementaires en vigueur.

Cette participation vise à renforcer la couverture sociale des agents en cas de risques liés à la prévoyance, tels que l'incapacité de travail, l'invalidité et le décès.

La participation employeur est effective au sein de la commune et de ses satellites depuis le 1^{er} janvier 2013, à hauteur de 25% sur des contrats labellisés. Les textes imposent un minimum mensuel de 7 €. La participation moyenne de la commune s'élève à 11 € par agent, à l'exception des 4 agents adhérents à la MNT dont la participation est supérieure.

Le Centre de Gestion du Var (CDG83) a proposé la mise en place d'un contrat collectif pour la PSC prévoyance, destiné à offrir une couverture optimale aux agents et à faciliter la mise en conformité des collectivités territoriales avec cette nouvelle obligation.

La mise en place du contrat collectif proposé par le CDG83 est envisagée à partir du 1er janvier 2026.

Une note d'information en date du 14 février 2025 a été largement diffusée précisant la tenue de réunions sur chaque Pôle de la commune à destination de l'ensemble des agents afin de leur présenter les garanties proposées par le prestataire titulaire du contrat groupe du CDG83 : TERRITORIA.

Par ailleurs, Mme Nathalie DI LORENZO informe avoir pris contact avec la mutuelle INTERIAL afin de comparer les garanties susceptibles d'être proposées.

Un RDV sera fixé avec cette mutuelle en présence de la DRH et de Mme DI LORENZO.

4. Avis sur la modification des statuts du SPIC Centre Nautique Les Issambres :

Monsieur Nicolas DEMULE informe les membres du comité que la mise en gestion municipale des deux terrains de padel construits récemment au Village ne peut être assurée qu'au travers d'un service public industriel et commercial (SPIC). Plutôt que de créer une nouvelle structure, il est envisagé d'élargir les missions du SPIC existant, le Centre Nautique Les Issambres.

Les statuts du SPIC sont modifiés afin d'inclure l'activité padel. Le SPIC, qui sera rebaptisé « SPIC Multisports », gérera les réservations et encaissera les paiements, et versera un loyer à la Commune.

Un budget spécifique sera alloué pour tenir compte des agents communaux qui seront affectés au SPIC pour l'entretien de ces équipements sportifs.

Il tient à remercier ses équipes engagées dans ce processus pour le travail réalisé, notamment la responsable et l'équipe du service en charge des équipements sportifs.

Ce point est soumis au vote et recueille à l'unanimité l'avis favorable des membres des collèges des représentants de l'administration et du personnel, à la modification des statuts du SPIC ainsi qu'à l'affectation budgétaire d'un agent du service des Installations Sportives, à hauteur de 20 % pour l'entretien de ces équipements sportifs, comme proposé au vote par Monsieur Frédéric MONTOYA.

5. Questions diverses :

Madame Gisèle GUIRAUD soulève la question de l'annualisation des ATSEM, qui ne disposent toujours pas de leur planning annualisé pour 2025.

L'administration précise que le Service des Ressources Humaines, en collaboration avec le Service Éducation, a élaboré une note accompagnée d'une FAQ pour clarifier le régime de travail annualisé applicable aux ATSEM, aux animateurs et aux agents de restauration. Des réunions d'information seront prochainement organisées afin d'expliquer ce dispositif et de répondre aux interrogations des agents concernés. Par la suite, des sessions similaires seront mises en place pour les autres services communaux soumis à l'annualisation du temps de travail

Monsieur Frédéric MONTOYA interroge l'administration sur deux points :

1. La possibilité d'indemniser les jours épargnés sur le Compte Épargne Temps (CET), notamment pour les agents ayant atteint le plafond réglementaire.
2. La possibilité de convertir ces jours en points de retraite complémentaire.

Il souhaite également obtenir des données précises sur le nombre d'agents disposant d'un CET avec plus de 50 jours épargnés.

L'administration rappelle que l'indemnisation des jours épargnés a été écartée pour des raisons budgétaires. En revanche, la conversion en points de retraite complémentaire est une option prévue par une délibération du conseil municipal. La Directrice des Ressources Humaines transmettra aux représentants du personnel les modalités pratiques de cette conversion ainsi que les données statistiques demandées.

Madame Nathalie DI LORENZO s'interroge sur la possibilité d'attribuer la prime d'attractivité pour les professionnels de la petite enfance, comme évoqué lors de la réunion de dialogue social du 13 février 2025.

Le Président délégué confirme que le secteur de la petite enfance souffre d'un manque d'attractivité et de difficultés de recrutement, en raison de salaires peu élevés. La Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) 2023-2027 prévoit une participation de la branche Famille de la CAF à l'amélioration des rémunérations dans les crèches. Cette aide est conditionnée à une augmentation pérenne de 100 € nets mensuels pour tous les professionnels, titulaires et contractuels, travaillant auprès des enfants ou exerçant des fonctions de direction. Toutefois, cette prise en charge est garantie uniquement jusqu'en 2027, sans certitude pour l'avenir.

Il rappelle également que les anciens agents de l'EPA Petite Enfance, intégrés au CCAS après la dissolution de la structure le 31 décembre 2022, perçoivent depuis cette date une prime de fin d'année, dont le montant est légèrement supérieur à l'augmentation de 100 € nets ouvrant droit à l'aide de la CAF.

Madame Nathalie DI LORENZO propose que la salle communale de la Batterie puisse être prêtée gracieusement ou à un tarif préférentiel aux agents communaux.

Le Président délégué propose d'étudier la faisabilité de ce prêt dans le respect des dispositions réglementaires.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président délégué lève la séance à 11h00.

Le Président délégué,
Jacques BACQUET



Le Secrétaire de séance,
Elio DAMO

Le Secrétaire adjoint de séance,
Frédéric MONTOYA